

**Communiqué
de presse**



Contacts presse

Département de l'information et de
la communication
01 40 15 80 11
service-de-presse@culture.gouv.fr

Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, a conclu le 10 juin 2009 la séance inaugurale de la commission générale de terminologie et de néologie. Elle a salué l'ampleur et la qualité du travail accompli par ses membres et par son président, Marc Fumaroli, de l'Académie française, au service de l'enrichissement de notre langue.

Nommée pour un nouveau mandat de quatre ans, la commission œuvre pour que la langue française dispose en permanence des termes nécessaires pour désigner les réalités du monde contemporain. Depuis sa création, plus de 5.000 termes ont été publiés, parmi lesquels *baladeur, courriel, tirs au but, covoiturage, voyageur* ou *remue-méninges...*

Ce vocabulaire de référence couvre un grand nombre de disciplines scientifiques et techniques telles l'ingénierie nucléaire, les transports, les finances, mais également la culture, l'audiovisuel ou encore le champ immense que constituent les techniques de l'information et de la communication.

Chercheurs, enseignants, journalistes, traducteurs ou simples curieux peuvent ainsi recourir à des termes français précis et correctement définis. Pour leur part, les services de l'Etat, parce qu'ils doivent se montrer exemplaires dans l'usage de la langue française, sont tenus d'employer les termes recommandés par la commission générale, qui font l'objet d'une publication au *Journal officiel*.

L'ensemble des termes proposés par la Commission figure dans la base de données FranceTerme www.franceterme.gouv.fr, mise en ligne par le ministère de la Culture et de la Communication en mars 2008, et accessible à tous. L'internaute peut y consulter un moteur de recherche et y déposer ses suggestions.

La commission générale - qui relève du Premier ministre et dont le secrétariat permanent est assuré par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France - s'appuie sur le travail de dix-huit commissions spécialisées au sein des ministères et sur un réseau d'institutions partenaires, en premier lieu l'Académie française.

Paris, le 10 juin 2009

www.culture.gouv.fr